

Saskatchewan.—Voici en résumé l'organisation du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

L'Administration s'occupe des dossiers du personnel et de la comptabilité. Elle recueille des renseignements sur l'état et le rendement des cultures, ainsi que sur la commercialisation et les revenus agricoles et publie un bulletin quotidien d'informations agricoles diffusé à la radio par sept postes privés.

Le Service des représentants agricoles compte un personnel de 58 techniciens dont un directeur et un directeur adjoint, 40 agronomes, six agronomes adjoints, quatre surveillants régionaux, cinq spécialistes en gestion agricole, et un surveillant de l'enseignement audio-visuel. Ce personnel itinérant de propagande dessert toutes les divisions du ministère ainsi que les autres organismes qui participent au programme de la coopération agricole. Les agronomes prennent une part active aux programmes agricoles fédéraux, provinciaux et universitaires; ils travaillent par l'intermédiaire de comités de conservation et d'amélioration agricoles dans toutes les municipalités rurales et dans les districts d'amélioration locaux afin de fournir aux agriculteurs des renseignements scientifiques et pratiques. Des comités étudient les problèmes régionaux et amorcent des programmes d'amélioration. Des commissions régionales formées de représentants de chaque municipalité aident l'agronome à élaborer et à développer un programme régional d'amélioration agricole. Le ministère, en vertu d'un programme d'assistance, acquitte la moitié des frais des entreprises de mise en valeur du groupe local. En matière de main-d'œuvre agricole, le Service collabore avec le ministère fédéral du Travail et le Service national de placement pour diriger les déplacements des travailleurs agricoles.

Le Service de l'industrie animale compte quatre divisions: la Division de l'industrie laitière applique les programmes d'amélioration des troupeaux laitiers et aide les producteurs en matière de régie et de production, autorise l'établissement de fabriques laitières et d'établissements de casiers congélateurs et en fait l'inspection, applique la législation sur les établissements laitiers, les établissements de casiers congélateurs, et la margarine; la Section des bestiaux encourage l'emploi de bons reproducteurs en établissant des zones de géniteurs de race et en aidant à l'achat et à la distribution de taureaux, verrats et béliers; elle enregistre les marques, délivre les permis aux commerçants d'animaux et à leurs agents et encourage les programmes de désinsectisation, d'alimentation et de gestion; la Division de l'aviculture maintient des services d'épreuve et de marquage des volailles en vertu des programmes de troupeaux d'approvisionnement des couvoirs de la Saskatchewan, délivre les permis aux commerçants de produits avicoles et aux acheteurs de volailles, ainsi qu'aux accouveurs et à leurs agents; elle aide la tenue d'expositions et de journées avicoles et favorise par d'autres moyens, l'amélioration de l'aviculture; la Division de la médecine vétérinaire accorde des bourses aux étudiants en médecine vétérinaire, applique la loi du service vétérinaire régional et le programme de vaccination des veaux, assure un service de laboratoire aux industries bovine et avicole et, de concert avec les fonctionnaires fédéraux et les vétérinaires locaux, aide à prévenir et à réprimer les maladies.

Le Service de la conservation et de l'aménagement assure les services de génie relatifs aux programmes d'irrigation, exécutés habituellement en collaboration avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'aux programmes et travaux de drainage; la remise en valeur des terrains par le drainage, l'amélioration des terres mal ou peu utilisées et l'aménagement des pâturages communs provinciaux relèvent aussi de la Division; il fournit une aide technique aux régions de conservation et d'aménagement, aux circonscriptions d'usagers d'eau d'abreuvement et d'irrigation, relativement à la régularisation du régime des cours d'eau. Le Service des droits hydrauliques de la Division est chargé de l'administration des eaux souterraines et superficielles de la